



COMMUNIQUE DE PRESSE

BILAN DE QUATRE MOIS DE CONSEILS MUNICIPAUX CLARIFICATIONS ET FAITS MARQUANTS

Afin de faire un point d'information des Conseils Municipaux de ces quatre derniers mois, le maire d'Oppède revient sur trois points sur lesquels il apporte un éclairage pour davantage de transparence et d'exactitude.

1- Le Vote du budget 2020 en deux temps à la suite d'une erreur du compte administratif 2019

Le vote du compte administratif 2019 par la précédente municipalité (CM du 20 février 2020) a été entaché d'une erreur comptable de 398 000 € de subvention dont l'affectation dans les comptes 2019 a été omise. Cette erreur n'était pas connue à date par la majorité actuelle du conseil municipal.

Après présentation du budget 2020 en conseil municipal du 1^{er} juillet 2020 et découverte de cette omission, la commission de contrôle de légalité de la préfecture a été sollicitée par la municipalité en place. Elle a statué qu'un budget 2020 ne pouvait pas être voté sur les bases d'un compte administratif 2019 erroné et a demandé de procéder à la correction de cette erreur, en faisant revoter un nouveau budget rectifié, ce qui a été fait lors du CM du 18 juillet.

2- Le Montant de la dette de la commune en diminution sur 2020

La majorité siégeant au conseil municipal rappelle que, comme dans toute mairie française, dans le cadre d'un budget prévisionnel, les projets d'investissement ne prennent pas en compte le montant des fonds de compensation, taxes et autres subventions qui seront obtenus au cours de l'année par la commune, ni le décalage dans le temps que ces projets peuvent nécessiter.

Aussi il est donc nécessaire dans le cadre de la présentation budgétaire d'utiliser des emprunts, appelés « emprunts d'équilibre », en attendant de connaître le montant exact des fonds de compensation et autres subventions à recevoir. Ce sont des hypothèses de budget permettant ensuite de faire appel à des subventions, qui au fur et à mesure que les différents fonds sont obtenus, réduiront mécaniquement la part des « emprunts d'équilibre » initiaux.

Après déduction des différents fonds attendus et identifiés à ce jour, contrairement aux affirmations émanant de la liste minoritaire, non seulement il n'y aura pas d'augmentation de la dette, mais celle-ci sera même en baisse de l'ordre de 8% par rapport à 2019.

3- Règlement Local de Publicité* (RLP) : Oppède pourrait perdre au 13 janvier 2021, le pouvoir de police relatif aux publicités sur la commune.

Le RLP est le pouvoir de police associé (art.L.581-3 Code de l'environnement) qui concerne tout affichage dans le village, panneaux et signalétique. Il aurait dû être finalisé avant le 13 Juillet 2020 par l'ancienne municipalité.



Malgré une décision du conseil municipal de février 2016 confirmant l'engagement de la commune à finaliser son RLP avant le 13 Juillet 2020, l'échéance fixée par l'administration a été dépassée.

Il est fâcheux d'observer qu'Oppède est la seule commune de la CA LMV qui pourrait perdre son pouvoir de décider ce qui peut être affiché ou non, un pouvoir important permettant de garder la main mise sur la publicité locale. La liste majoritaire reproche de ne pas avoir donné suite depuis des années aux multiples relances et courriers recommandés qui auraient permis de finaliser le dossier et conserver sereinement ce pouvoir de police afin d'envisager dès maintenant de revoir la signalétique sur le village. Le maire a entrepris une action auprès du Département en coordination avec le parc du Luberon pour permettre de proroger l'échéance au 13 janvier 2021.

Conformément à la loi une réunion publique d'information doit se tenir sur ce sujet et sera donc organisée dans les mois qui viennent.

Dans un contexte déjà difficile lié au COVID, la liste majoritaire déplore la perte de temps liée à ces manquements, le temps passé à rectifier les erreurs est un temps précieux qui aurait pu être mis au service des Oppédois et de la commune.

Ces quatre mois de conseils municipaux ont permis en outre de mettre en place des commissions qui fonctionnent parfaitement avec des élus qui travaillent conjointement avec les associations Oppédoises et des Oppédois souhaitant apporter leurs compétences sur des thématiques concrètes. De nombreux projets et des travaux d'aménagement ont ainsi pu être lancés rapidement. Chaque commission publie des comptes rendus réguliers sur leurs réunions permettant aux Oppédois de se tenir informés en mairie des dossiers les intéressant.

OPPEDE LE 01 OCTOBRE 2020